

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-07-01

DÉCISION DU MAIRE

<u>OBJET</u> : CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR Lot n°12 : 11 Serrurerie Scénique – Tentures – Plateaux de scène

AVENANT N°2

Le Maire de la Commune de Sisteron.

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour la CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR Lot n°12 : 11 – Serrurerie – Tentures – Plateaux de scène avec l'entreprise 3d maussion 2.44 dont le siège se situe ZA LE PENQUER 29620 GUIMAEC il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Cet avenant porte sur les points suivants :

Le présent avenant N°2 prend en compte deux prestations supplémentaires en lien avec la gestion du chantier, décrites dans le tableau ci-après.

Les incidences financières des postes pris en compte sont les suivantes : Poste	Observations		Incidence financière en € HT
1- Passerelle transversale en salle	Selon demande n	naître d'ouvrage	+ 30 000 € HT
2- Peinture noire sur caillebottis	Pour cohérence esthétique (plancher passerelle visible en sous face)		+ 1 100 € HT
Total incidence financière			+ 31 100 € HT

Montant initial du marché public :					
Taux de la TVA : 20	Taux de la TVA : 20 %				
Montant HT : 174 15	50,47 €				
■ Montant TTC : 208 9	080,56 €				
■ Incidence financière de l'avenant :					
L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : (Cocher la case correspondante.)					
☐ No	on	\boxtimes	Oui		

Montant de l'avenant 2 :

Montant HT : 31 100,00 €
Taux de la TVA : 20%
Montant TTC : 37 320,00 €

■ % d'écart introduit par l'avenant : + 17,85 %

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 205 250,47 €
Taux de la TVA : 20%
Montant TTC : 246 300,56 €

DÉCIDE

<u>ARTICLE 1</u>: de signer l'AVENANT N°2 avec l'entreprise 3D maussion (2.44).

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise 3D maussion (2.44).

Fait à Sisteron, le 26 septembre 2025 Pour copie conforme Le Maire, D. SPAGNOU